

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 05 JUIN 2014**

Délibération  
n° 2014.06. 60.B

Désenclavement du  
quartier prioritaire de  
Basseau Grande  
Garenne par les  
transports collectifs  
urbains : modification  
de la demande de  
subvention Fonds  
Européen de  
Développement  
Régional (FEDER)

**LE CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 16h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2014**

**Secrétaire de séance** : Gérard DEZIER

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT

**Absent(s)** :

François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2014****DELIBERATION  
N° 2014.06. 60.B**RESSOURCES ET PROSPECTIVES /  
CONTRACTUALISATIONSRapporteur : **Monsieur DAURE****DESENCLAVEMENT DU QUARTIER PRIORITAIRE DE BASSEAU GRANDE GARENNE PAR  
LES TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS : MODIFICATION DE LA DEMANDE DE  
SUBVENTION FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (FEDER)**

Par délibération n°39 B du 27 février 2014, le GrandAngoulême a autorisé Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) 2007-2013 pour le désenclavement du quartier prioritaire de Basseau Grande Garenne par les transports collectifs urbains. La participation financière européenne attendue s'élevait à hauteur de 1 398 000 €.

Au regard des reliquats de crédits européens disponibles, il est proposé de majorer cette demande de subvention à 1 493 127 €. La participation de l'Etat au titre du Grenelle de l'Environnement reste inchangée.

LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION S'ÉTABLIT DONC AINSI :

<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>€</b>	<b>%</b>
Aménagement Place centrale Grande Garenne, Rue de Basseau et Rue Louise de Marillac	627 828,54	Etat (Grenelle II)	312 892,97	13.86%
Aménagement Rue Saint Vincent de Paul, Rue Saint Exupéry	1 424 627,85	Europe (FEDER)	1 493 127,09	66.14%
Aménagement carrefour Saint Exupéry/Charité (2014)	205 068,68	GrandAngoulême	451 505,01	20%
<b>TOTAL</b>	<b>2 257 525,07</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 257 525,07</b>	<b>100</b>

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9<sup>ème</sup> vice-président en charge des finances et des contractualisations à solliciter le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bernard CONTAMINE en qualité de 9<sup>ème</sup> vice-président en charge des finances et des contractualisations à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juin 2014</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juin 2014</b>